



Bresse Louhannaise
Intercom'

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE
Formulaire de SORTIE
Vers une commune extérieure
au territoire de Bresse Louhannaise Intercom'

Année scolaire (à compléter) :

RECTO :
A compléter
par la famille
VERSO :
Réservé à
l'administration

ETAT CIVIL (à compléter)

ENFANT :

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Commune de résidence :

AUTORITE PARENTALE 1 :

Nom :
Prénom :
Adresse postale :

Téléphone :
Adresse mail :

AUTORITE PARENTALE 2 :

Nom :
Prénom :
Adresse postale :

Téléphone :
Adresse mail :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

Nom : Prénom :
Adresse postale :
Téléphone : Adresse mail :

Ecole demandée (indiquer la commune) :

Classe :

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

☐ **Obligations professionnelles des responsables légaux :** les deux parents ou tuteurs légaux exercent une activité professionnelle et la commune de résidence ne dispose pas d'un service de restauration scolaire et d'un service de garde matin et soir organisés directement, indirectement ou par l'intermédiaire d'un service d'assistantes maternelles agréées.

☐ **Fratrie :** présence d'un frère ou d'une sœur déjà inscrit dans l'établissement scolaire de la même commune.

☐ **Raisons médicales :** l'état de santé de l'enfant, dûment constaté par un médecin scolaire ou un médecin agréé (liste établie par le Préfet), nécessite une scolarisation à proximité du lieu de soins : hospitalisation fréquente ou soins réguliers et prolongés.

☐ **Autre motif non réglementaire :** problème particulier, horaires de travail, etc. (**Exposer le motif sur papier libre ou par mail. Dans le cas contraire, la demande ne sera pas traitée**)

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à :

Le :

Signature des parents ou du représentant légal :

☞ La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Bresse Louhannaise Intercom' – Pôle Vie Scolaire – 02, Promenade des Cordeliers 71500 Louhans
ou par e-mail : scolaire@blintercom.fr Tél. 03.85.60.10. 95 <http://www.bresselouhannaiseintercom.fr>

AVIS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE (sollicité par Bresse Louhannaise Intercom')

Cet imprimé peut être remplacé par celui de la commune d'accueil (ou de l'EPCI compétent)

Avis du maire : ☐ favorable ☐ défavorable Motif (facultatif) :	Date :	Visa et signature
Avis de la direction de l'école : ☐ favorable ☐ défavorable Motif (facultatif) :	Date :	Visa et signature

ACCORD DE BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

La commune de résidence de l'enfant dispose de la capacité d'accueil dans son /ses école(s) :
☐ Oui ☐ Non

Si la commune de résidence dispose de la capacité d'accueil, la commune d'accueil (ou l'EPCI compétent) doit consulter préalablement Bresse Louhannaise Intercom' avant de prendre toute décision sur la demande de dérogation.

Décision Bresse Louhannaise Intercom' : ☐ favorable ☐ défavorable

Motif :

.....

Date : Visa et signature du maire ou du président de l'EPCI :

NB : En cas d'avis favorable, une participation financière pour la scolarisation de l'élève sera demandée à Bresse Louhannaise Intercom' par la commune d'accueil ou à l'EPCI compétent.

DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL OU DE L'EPCI COMPETENT

• **L'enfant relève d'un des trois cas dérogatoires** prévus par l'article L212-8 du code de l'éducation (obligations professionnelles des tuteurs, fratrie, raisons médicales) :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, l'accord préalable de Bresse Louhannaise Intercom' n'est pas requis. La communauté de communes est informée dans les deux semaines, du motif de cette inscription et de l'obligation de participer financièrement à la scolarisation.

• **L'enfant ne relève pas d'un des trois cas dérogatoires :**

Décision du maire ou du président : ☐ favorable ☐ défavorable Date : Visa et signature

Motif :

.....

Si avis favorable de Bresse Louhannaise Intercom', montant annuel de la participation financière demandée à la communauté de communes par la commune d'accueil ou l'EPCI compétent :

.....

En cas d'avis défavorable de Bresse Louhannaise Intercom', la commune de résidence ou l'EPCI compétent peut tout de même inscrire l'enfant mais supporte seule la charge financière de la scolarisation.

Date de notification de la présente décision à la famille :

COPIE POUR INFORMATION (faite par Bresse Louhannaise Intercom')

Copie pour information à ☐ La commune et l'école de résidence Le :

Famille :